Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260330-CM2026300305-DE

Nombre de conseillers • en exercice : 19 • présents : 18 • votants : 19	L'an deux mil vingt-six, le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de la commune de Plonévez-Porzay, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Alain PENNOBER, Maire.
Date de convocation 24 mars 2026	Présents: PENNOBER Alain, PENNANEAC'H Sylviane, LE PAGE Jacques, BODENAN Pascal, LE BOURCH Béatrice, PIRIOU André, LE MEUR Cathy, FLOCHLAY Denis, BOUTIN Gilles, CALVEZ Marie Elisabeth, LE MENN Michel, LANDREIN Marine, FERTIL André, DIVANACH Armelle, TYMEN Kevin, LE BRIS Christelle, GARGADENNEC Alan Absents excusés : HASCOET Valérie donne pouvoir à LE BOURCH Béatrice Elue secrétaire de séance : GARGADENNEC Alan

Assistait également à la réunion Sébastien LE GARREC, secrétaire générale de mairie.

5. Centre Communal d'Action Sociale – CCAS - élection des administrateurs issus du Conseil municipal D2026-014

Le rôle social des communes s'exerce à travers le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Les CCAS jouent un rôle important dans la mise en œuvre des politiques sociales en direction de la petite enfance, des jeunes en difficulté, des personnes âgées et des publics les plus fragiles et vulnérables.

Monsieur Le Maire rappelle que lors de la séance du 8 juin 2020, le conseil municipal a fixé à 12 le nombre des membres du conseil d'administration, auquel on ajoute le président du CCAS (le Maire de droit).

Il est proposé de reconduire cette composition du Conseil d'Administration.

Le conseil d'administration doit respecter dans sa composition une obligation de parité, à savoir : être composé en nombre égal d'administrateurs issus de la société civile (« administrateurs nommés ») et d'administrateurs issus du conseil municipal (« administrateurs élus »).

Les représentants du conseil municipal sont élus au scrutin de liste.

Il convient de procéder à l'élection des membres du CCAS.

Liste(s) proposée(s) :

Sylviane PENNANEAC'H
Béatrice LE BOURCH
Marine LANDREIN
Cathy LE MEUR
Marie-Elisabeth CALVEZ
Valérie HASCOET

Vote :

A l'unanimité, le Conseil

Envoyé en préfecture le 31/03/2026
Reçu en préfecture le 31/03/2026
Publié le
ID : 029-212901763-20260330-CM2026300305-DE

- DECIDE de fixer à 12 le nombre des membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale
- DECLARE élus par 19 voix les membres suivants : Sylviane PENNANEAC'H, Béatrice LE BOURCH, Marine LANDREIN, Cathy LE MEUR, Marie-Elisabeth CALVEZ, Valérie HASCOET

Pour copie conforme
A Plonévez-Porzay,

le mardi 31 mars 2026

Le maire
Alain PENNOBER

